

**Compte – rendu du Comité Syndical du 23 novembre 2020
à 18 heures à la Salle Aragon à Saint-Jean du Falga**

Délégués :

Mesdames Monique GONZALES, Monique DUPRAT, Béatrix GIRAULT, Martine LE LOSTEC, Cécile POUCHELON, Marie-Line CAUJOLLE, Messieurs Michel AUDINOS, Denis BELARD, Daniel BESNARD, Philippe FABRY, Alain GARNIER, Olivier HILAIRE, Yves MARCEROU, Joël CAZAJUS, Denis MIRAGLIAS, Régis GRANGE, René PACHER, Jean-Louis REMY, Didier BLANCO, André DUPUY, Jean-Louis FUGAIRON, Alain MARFAING, René ROQUES, Régis ALESINA, Yves DELRIEU, Jean-Emmanuel PEREIRA, Yannick JOUSSEAUME, Bernard DEFFARGES, Henri BENABENT, Germain FLORES, Christian MAZAS, Christophe PIQUEMAL, Jean-Pierre VILLENEUVE et Patrick CASTRO.

Absents excusés étant remplacés par un suppléant : André PECHIN, Jean-Jacques MARFAING et Jean-Claude SERRES.

Absent(es) excusé(es) n'étant pas remplacé(e)s par un suppléant : Marc MIRANI, Pascal TATIBOUET, Daniel GERAUD, Monique DUPRE GODFREY, Mathieu VIDOTTO, Michel SABATIER, Alexandre BERMAND et Jérôme CROUZIL.

Assistant à la séance sans participation au débat ni au vote :

Mesdames Karine ORUS-DULAC, Directrice du SYMAR-Val d'Ariège, Marie BERTHELOT, Directrice adjointe, Sabine AMARDEILH, Gestionnaire RH et Monsieur Guillaume NUTI, Ingénieur prévention des inondations.

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier HILAIRE.

Ordre du jour :

- 1 - Adoption du procès-verbal de la séance du 14 septembre 2020,
- 2 - Délégations de fonction et fixation des indemnités au Président et Vice-Présidents,
- 3 - Ressources humaines :
 - Modification de l'organigramme
 - Mise en œuvre du RIFSEEP
 - Modification du règlement intérieur
 - Instauration du Compte Personnel de Formation
 - Fixation des taux de promotion pour les avancements de grade
- 4 - Appel à projet « Zones humides »
- 5 - Travaux 2021 territoire CCBA,
- 6 - Etat d'avancement des dossiers en cours :
 - Prévention des inondations
 - Autres dossiers
- 7 - Informations et questions diverses

ALLOCUTION DU PRESIDENT

Monsieur Michel AUDINOS commence la séance en remerciant les présents. Il dit que le quorum est atteint malgré la situation sanitaire. Il nomme les personnes qui se sont excusées de ne pas avoir pu participer à la réunion de ce soir, notamment Madame DUPRE-GODFREY, Messieurs PECHIN, SERRES, GERAUD, MIRANI, TATIBOUET, VIDOTTO, SABATIER, CROUZIL, BERMAND et Jean-Jacques MARFAING. Monsieur Michel AUDINOS annonce l'ordre du jour.

1 – Adoption du procès-verbal du Comité Syndical du 14 septembre 2020

Délibération N°1 : Adoption du procès-verbal de la séance du 14 septembre 2020.

Monsieur Michel AUDINOS propose :

-d'adopter le compte-rendu de séance du Comité Syndical du 14 septembre 2020.

Aucune remarque n'étant formulée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Le Président présente Monsieur Alain Marfaing, 2^{ème} vice-président en charge des ressources humaines et Monsieur Bénabent, 1^{er} vice-président en charge de la Gémapi.

2 – Délégations de fonction et fixation des indemnités au Président et aux Vice-Présidents

Délibération N°2 : Fixation des indemnités de fonction.

Monsieur le Président informe le comité syndical, que suite au bureau du mardi 3 novembre, la mise en œuvre des délégations de fonction aux Vice-Présidents et du régime indemnitaire des élus a été débattue.

Voici les délégations pour chaque vice-président :

1^{er} vice-président : GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et protection des inondations) et administration générale

2^{ème} vice-président : Gestion des ressources humaines

3^{ème} vice-président : Relations avec les partenaires institutionnels

4^{ème} vice-président : Urbanisme

5^{ème} vice-président : SAGE « Bassin Versant des Pyrénées Ariégeoises »

6^{ème} vice-président : Relations avec les partenaires institutionnels du monde agricole

7^{ème} vice-président : Appels à projets

Monsieur le Président rappelle le montant maximal des indemnités qui peut être attribué au Président et aux Vice-Présidents de notre structure soit : 35.44% (1378 €) de l'indice Brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique pour le Président et 17.72% (689.20 €) pour les Vice-Présidents.

Dans un souci de gestion équilibrée, le Président propose que ces indemnités soient fixées à 25% de l'Indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique pour le Président, à 12.5% pour les 3 premiers Vice-Présidents qui ont délégation de signature et 6.25% pour les autres Vice-Présidents.

Monsieur le Président propose donc au comité syndical la délibération suivante :

VU :

- le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L.5211-12 et R-5214-1,
- la séance d'installation du comité syndical du 14 septembre 2020, au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président et des Vice-Présidents du SYMAR – Val d'Ariège,
- les délégations de fonctions données aux Vice-présidents par arrêté de Monsieur le Président en date du 14 septembre 2020,

Considérant :

- Qu'il appartient au comité syndical de fixer dans les conditions fixées par la loi, les indemnités de fonctions versées au Président, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget du SYMAR – Val d'Ariège,

- Que la délibération doit intervenir dans les trois mois qui suivent l'installation du comité syndical à l'occasion de son renouvellement,
 - Qu'un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées doit être annexé à la délibération fixant ces indemnités,
- Vu la présentation de Monsieur le Président,
Le comité syndical du SYMAR Val d'Ariège, sur la proposition du Président,

Décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Président sur la base de 25% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique à compter du 14 septembre 2020.

Décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du 1^{er}, 2^d et 3^{ème} Vice-Président sur la base de 12.5% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique à compter du 14 septembre 2020.

Décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du 4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} Vice-Président sur la base de 6.25% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique à compter du 14 septembre 2020.

Décide que ces indemnités de fonction soient payées mensuellement.

Décide que les crédits budgétaires nécessaires au versement des indemnités de fonctions soient inscrits au budget du SYMAR Val d'Ariège,

Décide d'annexer à la présente délibération, le tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités de fonction allouées, dans la forme suivante :

Nom Prénom	Fonction	Taux maximal (en % de l'indice brut terminal de la FPT)	Indemnité brute mensuelle en euros
AUDINOS Michel	Président	25	972.35
BENABENT Henri	1er Vice-Président	12.5	486.18
MARFAING Alain	2ème Vice-Président	12.5	486.18
CAZAJUS Joël	3ème Vice-Président	12.5	486.18
ALESINA Régis	4ème Vice-Président	6.25	243.09
BESNARD Daniel	5ème Vice-Président	6.25	243.09
MAZAS Christian	6ème Vice-Président	6.25	243.09
HILAIRE Olivier	7ème Vice-Président	6.25	243.09
Total mensuel de l'enveloppe des indemnités brutes allouées			3403.25 €

Monsieur le Président met sa proposition au vote. La délibération est adoptée à l'unanimité.

3 – Ressources humaines

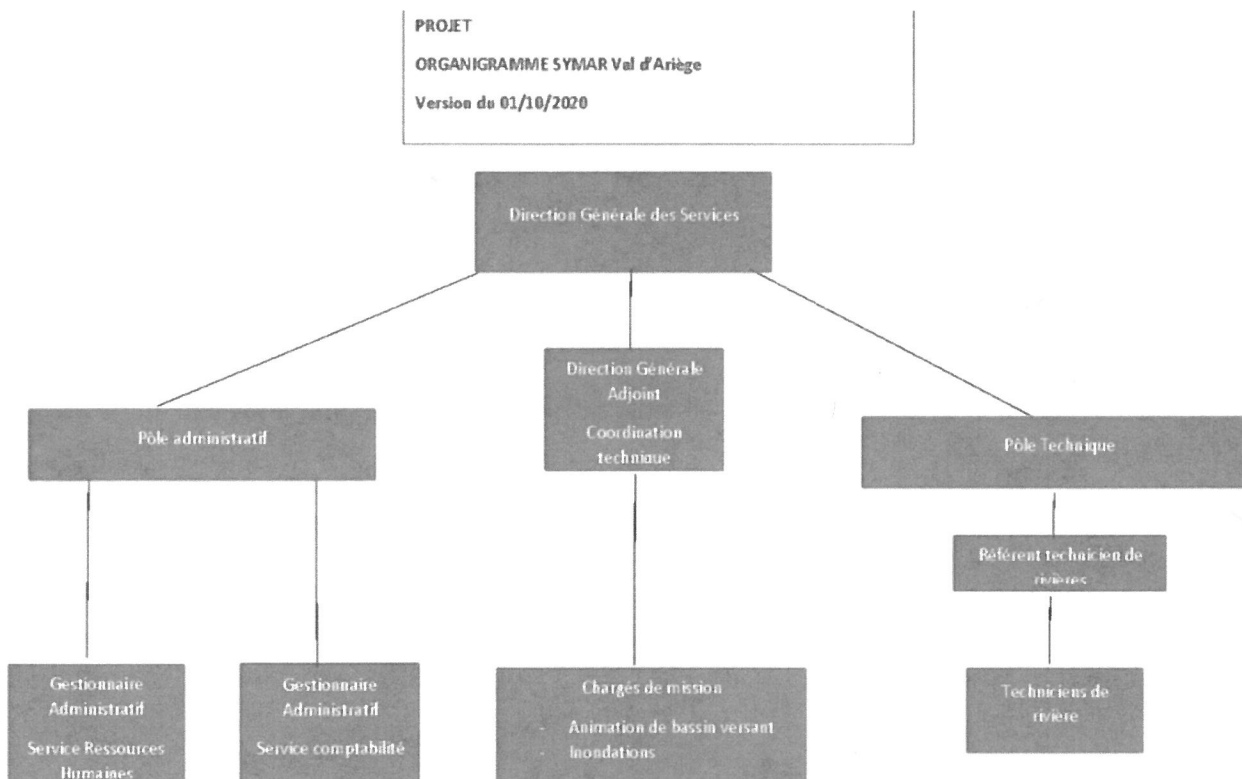
Monsieur Michel AUDINOS donne la parole à Monsieur Alain MARFAING, Vice-Président en charge des ressources humaines.

Etat d'avancement des dossiers RH :

Modification de l'organigramme

Le Comité Technique du Centre de Gestion de l'Ariège est saisi le 24 novembre pour une modification de l'organigramme voté en 2019, en considérant les besoins des services et la nécessité d'adopter un organigramme fonctionnel. Madame Sordelet, conseillère statutaire au Centre de Gestion de l'Ariège, a recommandé de modifier l'organigramme : Elle a apporté son expertise sur le sujet.

Le projet d'organigramme (présenté par Monsieur Alain MARFAING) est le suivant :



Ce projet sera soumis au vote lors du bureau syndical du 30 novembre.

Mise en œuvre du RIFSEEP, modification du régime indemnitaire

Le RIFSEEP est instauré pour améliorer le régime indemnitaire des salariés. Il comprend une gratification et une reconnaissance financière.

Suite à la convention passée en septembre avec le Centre de Gestion de l'Ariège pour un accompagnement à la mise en place du RIFSEEP, une journée de travail a eu lieu en septembre avec une réunion de cadrage, présentation de la méthodologie, présentation à la direction et recueil des données nécessaires.

Le Centre de Gestion a ensuite travaillé sur le classement et déclinaison des indicateurs repérés pour les homogénéiser - traduction des critères et outils nécessaires aux tableaux de bord.

Une réunion de restitution aux élus et aux agents a ensuite eu lieu le 13 octobre avec présentation de la mise en œuvre du RIFSEEP et réponses aux questions.

Il reste encore tout un travail de réajustement des données (organigramme, fiches de postes, etc..) puis la rédaction des tableaux, grilles, et arrêtés IFSE/CIA ainsi que le projet de délibération pour finalisation du dossier.

Puis la préparation du dossier complet RIFSEEP (PPT, tableaux de bords IFSE et CIA, délibération, saisine Comité Technique) pour une présentation du dossier au Comité Technique pour une mise en place après le 1^{er} trimestre 2021.

Révision du règlement intérieur

Une réflexion est actuellement menée pour voir s'il y a lieu de préciser ou de modifier certains points du règlement intérieur.

Dans cette éventualité, le règlement intérieur devra ensuite être présenté à l'ensemble du personnel et soumis au Comité Technique du CDG09 avant passage devant l'assemblée délibérante.

Instauration du Compte Personnel de Formation

Mise en place du compte professionnel d'activité (compte professionnel de formation et compte d'engagement citoyen) – conditions et modalités de prise en charge financière.

Le compte personnel d'activité se compose de deux comptes distincts :

- le compte personnel de formation (CPF) ;
- le compte d'engagement citoyen (CEC).

Le CPA a pour objectifs, par l'utilisation des droits qui y sont inscrits, de renforcer l'autonomie et la liberté d'action de l'agent et de faciliter son évolution professionnelle.

Le compte personnel de formation mis en œuvre dans ce cadre se substitue au droit individuel à la formation (DIF). Il permet aux agents publics d'acquérir des droits à la formation, au regard du travail accompli, dans la limite de 150 heures, portés à 400 heures pour les agents de catégorie C dépourvus de qualifications.

Un crédit d'heures supplémentaires est en outre attribué, dans la limite de 150 heures, à l'agent dont le projet d'évolution professionnelle vise à prévenir une situation d'inaptitude à l'exercice de ses fonctions.

Contexte de la mise en place au SYMAR Val d'Ariège

Au travers de la mise en place du compte professionnel d'activité, le SYMAR Val d'Ariège tient à :

- Favoriser le développement professionnel et personnel des agents,
- Faciliter leur parcours professionnel, leur mobilité et leur promotion ainsi que l'accès aux différents niveaux de qualification professionnelle existants.
- Permettre l'adaptation aux évolutions prévisibles des métiers.
- Concourir à l'égalité d'accès aux différents grades et emplois, en particulier entre femmes et hommes, et à la progression des personnes les moins qualifiées.
- Prévenir une situation d'inaptitude à l'exercice des fonctions.

La mise en place du compte professionnel d'activité (compte professionnel de formation et compte d'engagement citoyen) a fait l'objet d'un accompagnement de la part du Centre de Gestion de l'Ariège, et une réunion de présentation a été faite le 3 juillet 2020 avec l'ensemble du personnel.

Ce dossier fait l'objet d'une saisine du Comité Technique en date du 24 novembre et sera soumis au prochain bureau syndical.

Une charte de mise en place des conditions et modalités d'utilisation du Compte Professionnel d'Activité au sein du SYMAR Val d'Ariège a été rédigée et sera annexée à la délibération.

Fixation des taux de promotion pour les avancements de grade.

Ce dossier est aussi soumis au Comité Technique du 24 novembre. Il sera soumis au vote du bureau syndical du 30 novembre prochain.

Il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés à un grade d'avancement, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade. Il peut varier entre 0 et 100%.

La proposition serait la suivante :

A partir de l'année 2020 les taux de promotion dans la collectivité seront fixés comme suit :

Cat.	GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	TAUX %
C	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	Adjoint technique 1 ^{ère} classe	100 %
C	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	100 %
B	Technicien	Technicien principal 2 ^{ème} classe	100 %
B	Technicien principal 2 ^{ème} classe	Technicien principal 1 ^{ère} classe	100 %
A	Ingénieur	Ingénieur principal	100 %

Monsieur le Président précise bien que cette délibération n'implique pas la création de postes. Par contre, dans le cas d'un avancement de grade, l'agent ne sera pas bloqué, il pourra être avancé dans son grade. C'est le cas de Monsieur Thomas Maurel qui n'a pas pu être promu jusqu'à présent à un avancement de grade car la délibération sur les taux de promotion pour les avancements de grade n'a pas encore été prise.

4 – Appel à projets Zones Humides

Présentation par Monsieur Olivier HILAIRE, Vice-Président et Madame Marie BERTHELOT, Directrice Adjointe.

Le syndicat est récent lauréat d'un appel à projets, lancé par l'Entente pour l'Eau (l'Agence de l'Eau, le Préfet de Région, les Régions concernées et l'Office Français de la Biodiversité) au printemps 2020.

Les zones humides sont des milieux vulnérables car la moitié des surfaces a disparu dans le monde et en France. Cette initiative vise à préserver et restaurer des zones humides en amont des bassins versants, face aux enjeux du changement climatique.

• Appel à projets « Restauration des zones humides de tête de bassins versant » - Demandes de subventions pour le projet de restauration des zones d'Orlu et de l'Herm.

Le Président informe l'Assemblée que le SYMAR-Val d'Ariège a déposé sa candidature à l'appel à projets « Restauration des zones humides de tête de bassins versant », fin mai, pendant la première période de confinement. Le dossier a ensuite été complété et renvoyé fin septembre pour finalisation du dossier.

Le dossier sera financé à un taux de 80%, sur la période 2021-2023.

Ces zones humides particulières sont les portes d'entrée de nos hydrosystèmes : elles sont connectées au petit chevelu (réseau hydrographique dense en tête de bassin). Elles génèrent, grâce à leurs interactions, 60% des eaux du bassin (source : PACC Adour-Garonne). Elles sont soumises à de nombreuses pressions anthropiques et sont particulièrement vulnérables face aux effets du changement climatique.

L'Entente pour l'Eau a retenu deux secteurs de zones humides sur les cinq initialement proposées dans notre dossier. Il s'agit des zones humides le long de l'Oriège, à Orlu et le long de l'Alsès, sur la commune de l'Herm.

Dans ce projet, l'objectif du SYMAR-Val d'Ariège serait de restaurer un bon fonctionnement des secteurs présentés, en conciliant les activités humaines concernées par l'usage de ces milieux. Il est présenté en détails en séance.

En résumé, ces zones humides subissent des pressions ou altérations diverses :

✓ Pour celles de l'Oriège, il s'agit d'une combinaison de pressions liées au pâturage par un troupeau de bovins et une forte fréquentation touristique aux abords des zones humides fléchées ; En effet, sur ces zones à proximité de l'Oriège. Il y a la présence d'un élevage bovin. Il y a eu une dégradation de ces milieux avec les animaux. De plus, il y a la proximité du site touristique pour aller jusqu'aux forges. Les touristes piétinent la zone humide.

✓ Pour celles de l'Alsès, il s'agit de pressions liées également au pâturage de plusieurs troupeaux ou de dégradations passées (remblais de zones humides sur diverses parcelles, créations de drains pour l'exploitation forestière, voire plantations inadaptées au terrain). Il faut voir comment combler certains drains et créer des mares. Intérêt forestier et cynégétique. Parcelle de l'IME (Institut Médico-Educatif) ; C'est une parcelle sur la commune de l'Herm.

Monsieur Jean-Emmanuel Pereira demande : « Quels sont les secteurs qui n'ont pas été retenus pour financement ? » : Madame Marie Berthelot répond qu'il s'agit des zones humides du ruisseau de Laffargue au Vernet (09700) ainsi que les zones humides alluviales de deux petits ruisseaux à Saint-Jean du Falga (09100) (ruisseaux de Fountrouge et de Luzent).

A ce stade des investigations, des propositions d'études et de travaux ont été faites pour chaque zone humide. En phase projet, l'équilibre entre le coût et le bénéfice attendu sur ces milieux devra être étudié, pour les actions les plus coûteuses.

Le temps de travail estimé sur 3 ans est d'environ un équivalent ¼ temps/an.

Le projet est actuellement estimé à un coût prévisionnel de 323 829 €HT, pour les dépenses d'investissement.

Le plan de financement prévisionnel des coûts d'investissement est le suivant :

Objet	Part concernée (%)	Montant total en €
Coût prévisionnel total du projet HT	100 %	323 829
Coût prévisionnel total du projet TTC	100 %	388 595
Participation financière par l'Entente pour l'Eau	80 % du montant HT	259 063
Part à la charge du SYMAR-VA	20 % du montant HT – montant TVA	129 532

Délibération n° 3 :

A la suite de cette présentation, Mr le Président propose à l'Assemblée de :

- L'autoriser à effectuer et signer toutes les demandes de subvention relatives à ce projet, auprès des membres de l'Entente pour l'Eau et tout autre organisme susceptible de cofinancer l'opération ;
- D'approuver le plan de financement ;
- De décider l'inscription au budget des sommes nécessaires à la réalisation de l'opération ;
- De donner tout pouvoir au Président pour signer l'ensemble des pièces relatives à cette opération.

Monsieur le Président met sa proposition au vote. La délibération est adoptée à l'unanimité.

5 – Travaux CCBA 2021

Présentation par Monsieur Joël CAZAJUS, Vice-Président et Madame Marie BERTHELOT, Directrice Adjointe.

La Communauté de Communes du Bassin Auterivain gère un chantier d'insertion, depuis de nombreuses années, par le biais d'une compétence dédiée. L'équipe se compose de 8 agents d'insertion, 2 encadrants et du matériel adapté.

Ce chantier travaille actuellement pour le Symar Val d'Ariège, pour 90% de son temps. Il réalise des travaux essentiellement sur le bassin auterivain et ponctuellement dans le département 09, dans le cadre d'un marché réservé qui s'achève le 31/12/2020.

Le marché pourra être prolongé jusqu'à fin février 2021, du fait de l'arrêt pendant le 1^{er} confinement en 2020.

Monsieur Bernard Deffarges intervient : « On a besoin d'accompagner les personnes en situation d'insertion et donc de réserver des travaux. C'est une bonne chose que le syndicat appuie le travail fait par les structures d'insertion sociale. »

Une solution plus durable que la passation d'un marché est recherchée par les deux parties, pour permettre la poursuite de ces travaux spécifiques par cette équipe. Un projet de partenariat en quasi-régie est à l'étude. Entre-temps, la réflexion sur les linéaires de travaux prévisionnels pour l'année 2021 a été faite en interne. Les propositions seront présentées à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne début décembre, en vue de déposer un dossier de demande de subvention d'ici à mars 2021.

6 – Etat d'avancement des dossiers en cours

• Prévention des Inondations

Présentation par Monsieur Henri BENABENT, Vice-Président et Guillaume NUTI, chargé de mission « inondations »

M. Henri BENABENT dit que c'est un sujet périlleux « d'éviter les inondations ».

Monsieur Guillaume NUTI prend la parole :

1) Zone du Vignoble à Foix :

La zone du Vignoble à Foix présente une zone d'activité commerciale : Gamm Vert, Leclerc, Intermarché... et une zone résidentielle (inondable et inondée plusieurs fois entre 1996 et 2003).

Avec la Gémapi, le SYMAR Val d'Ariège a récupéré des études sur la zone, dont les conclusions ont été rendues mi-novembre. Ces conclusions ne permettent pas d'atteindre les objectifs initiaux mais ont permis de se repositionner dans les attentes du PPRi (plan de prévention des risques inondation).

Les études ont été menées par le cabinet Artélia.

L'objectif de protection contre une crue centennale demandait à bétonner et canaliser l'intégralité du cours d'eau pour évacuer l'eau sans compromettre les réseaux existants.

Périmètre d'étude :

Ruisseau du Vignoble sur les communes de Foix et Montgailhard

Historique :

Fait suite aux études :

- Etude pour la maîtrise des ruissellements pluviaux issus des coteaux du Plantaurel – Communes de Foix et Montgailhard – RTM - 2003
- Révision de l'étude pour la maîtrise des écoulements pluviaux au Vignoble – Foix – Artelia - 2016

Événements historiques : 1977, 1985, 1996, 2000 et 2003

Environnement :

L'ANA CEN, sollicitée pour une expertise écologique, dit que le ruisseau en bordure de route présente une faune et une flore importante. Il y a des enjeux écologiques : urbanisation depuis 30, 40 ans. Pression importante, donc. Présence de libellules (espèces protégées).

Réalisation d'une expertise environnementale par l'ANA-CEN :

Amphibiens (4 espèces)

Odonates (6 espèces) dont l'Agrion de Mercure, espèce protégée

Reptiles (couleuvre à collier) et poissons...

2 habitats d'intérêts communautaires (Mégaphorbiaies eutrophe des eaux douces et prairies de fauche)

Biodiversité très intéressante pour un secteur urbain

Présence de plusieurs espèces protégées

- Valeur patrimoniale forte
- Corridor écologique important et stratégique (trame verte et bleue)
- On est bien sur un cours d'eau à forts enjeux.

Suites à donner après l'arbitrage de mi-novembre :

1. Entretien le cours d'eau en prenant en compte la qualité écologique de celui-ci.
2. Travailler sur des protections rapprochées des bâtiments inondables. Cibler les habitations inondables en mettant des planches pour que l'eau ne rentre pas dans les garages, sans toucher aux cours d'eau et ne pas augmenter l'urbanisation.
3. La piste cyclable en projet (commune de Foix) pourra également faire office de chenal s'il y a des inondations.

Monsieur Michel AUDINOS dit :

« Comme évoqué lors du comité de pilotage, cet écoulement est classé « cours d'eau » malgré son aspect de fossé routier. Les inventaires réalisés par les naturalistes le confirment : c'est un endroit remarquable. »

Le SYMAR Val d'Ariège va intégrer la gestion du ruisseau dans son programme d'intervention en partenariat avec le Conseil Départemental de l'Ariège.

2) Rendu des VTA (Visites Techniques Approfondies) des 4 digues classées (Mérens, Savignac, Verdun, Pamiers)

Meilleure connaissance de l'état des digues : Les digues classées nécessitent une gestion particulière comme les infrastructures de transport par exemple. Travaux d'urgence après la crue de décembre 2019 à Savignac.

Quelques travaux urgents à mettre en œuvre (Savignac, Pamiers)

Digue de Pamiers : Mauvais état constaté, des travaux d'urgence prévus.

Digue entre Foix et Ferrières : Reméandrage d'un cours d'eau mais arrêtés faute de subvention de l'Etat.

Etudes de danger : attente des notifications des subventions de l'Etat et de la Région.

3) 'Sécurisation du Gariac : plus de subvention Etat possibles hors PAPI mais arrêtés faute de subvention de l'Etat.

Madame Monique Gonzalès intervient : « Le Gariac a failli déborder. »

Monsieur Guillaume NUTI répond : « A la mi-octobre, le syndicat est intervenu à nouveau en surveillance et reste vigilant suivant la météo ». Une vigilance sur des possibles embâcles et des arbres tombés est aussi assurée. Le SYMAR Val d'Ariège entretient cette digue dont la fonction était bien de protéger cette zone urbanisée avec des habitations présentes depuis une cinquantaine d'années.

Monsieur Michel AUDINOS dit qu'il veut aller à la rencontre des services de l'Etat. « C'est une zone à enjeux. Il y a des personnes à protéger. Il faut avoir conscience des réalités. Un courrier a été envoyé il y a 2 mois, qui n'a pas plu. »

Madame Karine ORUS DULAC ajoute : « Pour l'ouvrage du Gariac, le dossier a été déposé à l'Etat, à l'Agence de l'eau et à la Région. »

M. AUDINOS complète : « Au plan de relance, le projet n'a pas été retenu. Donc, on va revenir vers les services de l'Etat. Le coût des travaux est d'environ : 1 200 000 € HT. Le financement de l'Etat est important (50%). Sans cela, on ne peut pas réaliser ces travaux. On espère être entendu. »

4) PAPI d'intention :

Le syndicat s'est engagé vers un PAPI d'intention autour de 7 axes : organisation et pilotage / culture du risque / prévision des inondations / anticiper les prévisions / structurer les alertes / réduction de vulnérabilités des zones habitées / gestion des ouvrages existants. Il accueillera un stagiaire pour une durée de 6 mois (mars-septembre) pour appuyer les élus et agents dans l'élaboration d'une stratégie de prévention des inondations.

- 5) Mouillonne / Calers : travail avec DDT31, SCoT et communes pour limiter l'implantation de nouvelles habitations en zone inondable
- 6) Pose d'échelles de crues à venir au niveau des digues et autres endroits stratégiques

• Restauration hydromorphologique des cours d'eau

Le but est d'améliorer le fonctionnement physique de nos cours d'eau. Travaux de restauration des rivières de la vallée : Il s'agit d'un marché à bons de commandes sur 4 ans. La SARL SATF est le prestataire pour les 4 prochaines années. Un chantier a duré 15 jours sur la commune d'Ornolac. Il y a eu des travaux de dessouchement de la végétation sur les atterrissements. La rivière n'a pas la dynamique pour entretenir, donc il faut y revenir régulièrement.

A Bouan, le syndicat intervient sur l'autre rive pour regagner de la section d'écoulement.

• Eau et agriculture

Présentation du programme de plantations de l'hiver 2020 :

1. Objectif de 650m linéaire à planter sur la Communauté de Communes Portes d'Ariège-Pyrénées
 - Ruisseau de Canté
 - La grande Galage sur Villeneuve du Paréage.
2. Communauté de Communes du Bassin Auterivain : linéaire prévu >3km sur le ruisseau de Montfort-Cayrou et La Baillasse
3. Autres opportunités possibles sur d'autres ruisseaux en fonction des accords des propriétaires riverains.

• Travaux de gestion régulière des boisements - tranche 2020 :

Les techniciens ont commencé l'analyse des offres reçues lors de la consultation du marché public de travaux. Les travaux débuteront ensuite dès notification du marché et lancement des ordres de service.

• Eau et urbanisme

Lors des révisions des documents d'urbanisme dans les communes, le syndicat donne ses avis sur le sujet. Cela a été le cas sur les communes de Pamiers, le Vernet et bientôt sur Saint-Jean du Falga.

• Santé et sécurité au travail

Travail en cours pour la réalisation du document unique : Le diagnostic est fait et les premières mesures doivent être effectives en 2021 (F. Ducasse – Assistant préventeur).

- **Autres informations**

Présentation par le Président, Monsieur Michel AUDINOS.

Monsieur Michel Audinos a rencontré récemment le président de la Communauté de Communes du Pays de Tarascon et doit aller à la rencontre des autres Présidents de nos EPCI adhérentes au SYMAR Val d'Ariège, dans les prochains jours.

Une plaquette de présentation du syndicat a été réalisée par Madame Emmanuelle Rey que nous avons recruté dans le cadre d'un contrat en alternance jusqu'en décembre 2021 pour travailler sur l'opportunité de création d'un observatoire et la communication du syndicat.

Le Président Michel AUDINOS indique aux délégués qu'une réflexion est en cours pour trouver un site pour y aménager le siège du Syndicat, qui permettra de regrouper le personnel dans un souci d'efficacité et de confort.

Madame Monique Gonzalès donne son avis pour le local : « En effet, lorsque les agents sont ensemble, cela renforce le travail et ils sont plus efficaces. C'est aussi plus convivial. »

- Tous les mardis matin, Monsieur Michel Audinos et Monsieur Henri Bénabent se retrouvent à Varilhes ou à Arignac avec Madame Karine Orus Dulac et Madame Marie Berthelot dans le cadre de réunions de direction.
- Les réunions du Bureau Syndical ont lieu une fois par mois en général.

Monsieur Yves Marcérou intervient par rapport au manque d'eau. « On a beaucoup parlé d'inondations, mais les périodes sèches représentent aussi un gros problème. C'est aussi crucial ! Il y a des problématiques d'écoulement au sein de la Communauté de Communes des Terres du Lauragais. Monsieur Mazas peut en dire un mot. Dans quelles mesures les petites retenues collinaires ne seraient pas efficaces ? »

Il lui est répondu que le syndicat est chargé de la prévention des inondations et n'a pas de compétence concernant la construction ou l'étude de création de retenues collinaires.

Monsieur Christian Mazas répond : « Nous avons rencontré des mairies qui sont dans des secteurs supérieurs à 30% de pente, dans le Lauragais. L'irrigation n'est pas adaptée sur ces milieux. Elle pourrait juste apporter un plus pour la production. »

7 – Informations et questions diverses

Date du prochain bureau syndical : Le prochain bureau syndical aura lieu le lundi 30 novembre à 18h00 à la salle de la mairie de Saint-Jean du Falga.

Monsieur Le Président remercie l'ensemble des délégués et clôture la séance.

La séance est levée à 20h20.

